

(Un signal clair du Parlement) en faveur du libre-échange avec l'Indonésie

16.10.2019

D'un coup d'oeil

La Commission de politique extérieure du Conseil des États recommande, sans opposition, d'accepter l'accord de libre-échange avec l'Indonésie et refuse par la même occasion plusieurs interventions protectionnistes. *economiesuisse* salue ces décisions. L'accord de libre-échange supprime plusieurs obstacles au commerce pour les entreprises suisses.

En début de semaine, les conseillers aux États ont dû examiner une question importante pour l'économie extérieure suisse en lien avec quatre objets: le libre-échange avec des États du sud-est asiatique. D'un côté, le Conseil fédéral a soumis aux membres de la Commission de politique extérieure du Conseil des États (CPE-E) l'accord de libre-échange avec l'Indonésie. D'un autre, les cantons du Jura, de Berne et de Genève ont demandé, dans des initiatives cantonales, que l'huile de palme soit exclue des négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie. Les conseillers aux États ont nettement approuvé l'accord de libre-échange avec l'Indonésie et recommandé de rejeter les trois autres objets. economiesuisse salue ces décisions qui ont été prises sans opposition.

L'ACCORD AVEC L'INDONÉSIE OFFRE UN POTENTIEL COMMERCIAL ÉLEVÉ

La Suisse est parvenue à conclure un accord de libre-échange de large portée avec un des marchés les plus intéressants du monde. L'économie indonésienne, avec ses plus de 260 millions de consommateurs, enregistre en effet une très forte croissance. L'accord de libre-échange supprimera de nombreux obstacles au commerce pour les entreprises suisses. Il leur donne un avantage par rapport aux concurrents de l'UE et des États-Unis. Le potentiel commercial est énorme.

DES RELATIONS COMMERCIALES STABLES SONT IMPORTANTES POUR LES ENTREPRISES SUISSSES

Parallèlement, les diplomates économiques de notre pays ont montré avec cet accord qu'ils ne prennent pas d'engagements avec des États qui font peser des charges disproportionnées sur l'agriculture suisse ou sont contraires aux objectifs de développement durable dans d'autres domaines. Un de ses chapitres prévoit des dispositions étendues – notamment sur la culture durable de plantes oléagineuses. Dans ces conditions, les interventions telles que les trois initiatives cantonales sont peu pertinentes. Elles entraîneraient tout au plus un renforcement du protectionnisme, parfois exagéré, aux frontières suisses. De telles initiatives réduiraient par ailleurs la marge de manœuvre des diplomates suisses et donc, les possibilités de négocier des accords avec d'autres partenaires commerciaux importants. Le prix à payer pour l'économie extérieure suisse serait excessif. En effet, pas moins de 40% de la valeur ajoutée suisse est exportée à l'étranger. À une époque caractérisée par des conflits commerciaux et un protectionnisme croissant, les entreprises suisses ont besoin de relations stables – les accords de libre-échange offrent une sécurité juridique bienvenue.